

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime

Syndicat Intercommunaire du Littoral d'Eslandes & Charron
200 Rue de la Juillerie
17170 FERRIERES

COMITE SYNDICAL du 30 Juin 2023 – 9h30
PROCES VERBAL

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin, à 9 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunaire du Littoral d'Eslandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la mairie de Charron), Suite à la convocation qui a été adressée le 20 juin 2023.
Présents : 6	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 6	

Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur AZAMA Christophe <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Monsieur QUIRION Romuald <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléant de Monsieur VENDITTOZZI François	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>

Etaient absents : néant

I. Démission du Président

M. ROBLIN, Vice-Président du SILEC, informe l'assemblée que M. BOISSEAU a démissionné de son mandat de délégué communautaire de la CdC Aunis Atlantique le 12 mai

2023. L'une des conséquences de cette décision est qu'il n'a plus de mandat au sein du SILEC et qu'il ne peut plus, à compter de cette date, exercer la fonction de Président du SILEC.

De nouvelles élections sont donc à organiser et, durant cette vacance de poste, la fonction de Président a été assurée par le Vice-Président.

La présidence de l'assemblée est dévolue au doyen d'âge des membres présents, Madame BOUTET Martine.

Madame BOUTET désigne Monsieur QUIRION comme secrétaire de séance.

II. Approbation du compte-rendu du 31 mars 2023

APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2023.

Votes

Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

III. Délibération CS 2023-03-01- Installation d'un nouveau délégué

DECLARE M. Christophe AZAMA membre du Comité Syndical du SILEC.

DECLARE les délégués cités ci-dessous en qualité de membres du Comité Syndical du SILEC

Communauté de Communes Aunis Atlantique :

Titulaires : MM Christophe AZAMA, Jean-Marie BODIN et François VENDITTOZZI

Suppléants : Mme Martine BOUTET, MM. Jean-Pierre SERVANT et Romuald QUIRION

Communauté d'Agglomération de la Rochelle :

Titulaires : MM Didier GESLIN, Patrick PHILBERT et Didier ROBLIN

Suppléants : Mme Amaël DENIS, MM. Hervé PINEAU et Raymond ESCOBAR

Le Comité Syndical prend acte de cette installation

IV. Délibération CS 2023-03-02 – Election du Président

Constitution du bureau de vote – Désignations de deux assesseurs

Madame BOUTET propose aux membres de l'assemblée de procéder à la désignation de deux assesseurs pour constituer le bureau de vote : Messieurs GESLIN et PHILBERT.

La Comité Syndical après avoir délibéré, décide de

DESIGNER Didier GESLIN pour remplir les fonctions d'assesseur,

DESIGNER Patrick PHILBERT pour remplir les fonctions d'assesseur.

Votes

Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

Après un appel de candidatures et de dépôt de la candidature de Monsieur Didier ROBLIN, il est procédé au vote.

Chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote sous la présidence et le contrôle du doyen d'âge, Madame BOUTET, et a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Résultat du premier tour de scrutin.

Candidat : Monsieur Didier ROBLIN

- a) Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 6
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de bulletins blancs (art. L65 du code électoral) : 1
- e) Nombres de suffrages exprimés : 6
- f) Majorité absolue : 4

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Didier ROBLIN	5 (cinq)

Proclamation de l'élection du président.

M. Didier ROBLIN ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé Président et a, immédiatement, été installé.

V. Délibération CS 2023-03-03 – Décision sur le nombre de Vice-Présidents

DECIDE de fixer à 1 (un) le nombre de Vice-Président,

DIT que le Bureau sera composé du Président, du Vice-Président, et de 4 (quatre) autres membres.

Votes

Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

VI. Délibération CS 2023-03-04 – Election du Vice-Président

Après un appel de candidatures et de dépôt de la candidature de Monsieur Christophe AZAMA, il est procédé au vote.

Chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote sous la présidence de Monsieur Didier ROBLIN et a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Résultats du premier tour de scrutin :

Candidat : Monsieur Christophe AZAMA

- a) Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 6
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de bulletins blancs (art. L65 du code électoral) : 2
- e) Nombres de suffrages exprimés : 6
- f) Majorité absolue : 4

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Christophe AZAMA	4 (quatre)

M. Christophe AZAMA ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

VII. Délibération CS 2023-03-05 – Désignation des autres membres du Bureau

Le Président propose de procéder à la désignation des 4 autres membres et de garder la même composition que le Bureau précédent.

DESIGNE comme membre du Bureau du SILEC :

- M. GESLIN Didier
- M. VENDITTOZZI François
- M. PHILBERT Patrick
- M. BODIN Jean-Marie

Votes

Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

VIII. Délibération CS 2023-03-06 – Désignation d'un nouveau représentant à l'UNIMA

Par délibération du 11 janvier 2021, le SILEC avait nommé 3 délégués : MM. Jérémy BOISSEAU, Didier GESLIN et Jean-Marie BODIN. À la suite de la démission de M. BOISSEAU, il convient donc de nommer un nouveau délégué.

DESIGNE Monsieur AZAMA Christophe pour représenter le SILEC au sein du Comité Syndical de l'UNIMA

Votes

Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

IX. Délibération CS 2023-03-07 – Indemnités de fonction du Président et du Vice-Président

Pour cette question, il a été demandé au Président et au Vice-Président nouvellement élus de quitter la salle ; ce qu'ils ont fait chacun leur tour. La doyenne d'âge, Madame Martine BOUTET a pris la présidence de cette question. Elle rappelle également qu'un vote sur ce sujet a déjà eu lieu lors de l'installation des membres du SILEC en 2021 et elle propose de rester sur les mêmes bases :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal (1027) de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant
Président	12,86 %	517,68 €
Vice-Président	5,15 %	207,31 €

VALIDE le montant de 517.68 € pour l'indemnité du Président,
VALIDE le montant de 207.31 € pour l'indemnité du Vice-Président.

Votes

Pour : 4 / Contre : 0 / Abstention : 0

X. Délibération CS 2023-03-08 - Document d'organisation consignes de gestion du SE de Bas Bizet – La Loge

AUTORISE le Président à signer le devis pour un montant de 11 345.00 €, **SOLLICITE** les crédits supplémentaires auprès de la CdC Aunis Atlantique. En effet, les digues de la Loge et du bas Bizet étant des digues de retrait située sur la Commune de Charron, la dépense incombe intégralement à la CdC Aunis Atlantique. Il appartient donc à cette dernière de financer le montant de cette opération.
AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Votes

Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

XI. Délibération CS 2023-03-09 - Suivi topographique et analyse de la digue Ouest côté Curé

Le Président rappelle que des travaux de confortement de la digue de premier rang Ouest Charron / Esnandes ont été réalisés en urgence en 2021 par le Département de la Charente-Maritime.

Le Président indique également que, dans le cadre de la convention Fesneau liant le SILEC et le département de la Charente-Maritime, le Département s'est engagé à participer au financement des travaux d'entretien sur cet ouvrage pour une période de 10 ans.

Une DM sera proposée, si besoin, au prochain CS.

AUTORISE le Président à signer le devis de cette première phase d'étude pour un montant approximatif de 9 300.00 €,

SOLLICITE l'aide du Département afin de financer le montant de cette opération.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Votes

Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

XII. Délibération CS 2023-03-10 - Demande de subventions n°1 au titre de l'année 2023 - Suivi topographique digue ouest – chenal du Curé

Le total de la dépense a été chiffré à 9 300.00 €.

DECIDE de solliciter le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et l'Etat (Ministère de la transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires) / Fonds vert,

SOLLICITE ces structures par le biais du plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes					
		Etat (FPRNM)		Etat / Fonds vert		Autofinancement	
Nature	Montant	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC
Etude	9 300,00 €	50 %	4 650,00 €	20 %	1 860,00 €	30 %	2 790,00 €

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Votes

Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

XIII. Délibération CS 2023-03-11 - Demande de subventions n°2 au titre de l'année 2023 - Travaux terrassement système endiguement – digue 1er rang Esnandes / Charron
--

Le total de la dépense a été chiffré à 13 390.60 €.

DECIDE de solliciter le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et l'Etat (Ministère de la transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires) / Fonds vert,

SOLLICITE ces structures par le biais du plan de financement ci-dessous :

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Dépenses		Recettes					
		CD 17		Etat / Fonds vert		Autofinancement	
Nature	Montant	Taux	Montant HT	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC
Travaux	13 839,60 €	50 %	5 766,50 €	20 %	2 767,92 €	30 %	5 305,18 €

Fin de séance : 11h15

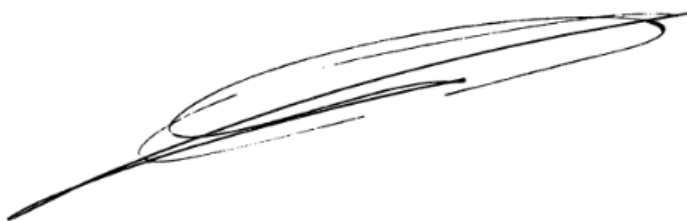
Le Président :

Didier ROBLIN



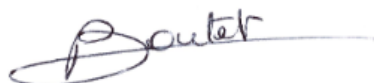
Le Secrétaire de séance :

Romuald QUIEYON



Le Doyen d'âge :

Martine BOUTET



Les Assesseurs :

Didier GESLIN



Patrick PHILBERT

